

Monsieur Robert CRAMER  
Président du Département de  
l'Intérieur, de l'Agriculture, de  
l'Environnement  
et de l'Energie  
Case postale 3918  
1211 GENEVE 3

Genève, le 3 novembre 2004  
3222/BT/jmb

Concerne : **rue des Gares et rue du Cendrier**

Monsieur le Président,

Nous avons appris qu'une pétition «pour la libération de la rue des Gares» venait d'être déposée avec plus de 600 signatures et qu'une autre pour une libération cette fois-ci de la rue du Cendrier en avait récolté 532.

Il est inadmissible que de tels aménagements, qualifiés d'éphémères par la Ville de Genève et qui ont été assimilés à des mesures de chantier d'une durée de 60 jours, soit pour une période courant du 18 juin au 17 août 2004, ne soient toujours pas enlevés à fin octobre.

**Nous demandons donc que votre Département fasse en sorte que ces aménagements « illégaux » soient immédiatement démontés** et qu'ils restent ainsi éphémères, comme vous nous

l'avez garanti lors de la séance du Conseil des Déplacements du 3 février 2004.

Si tel ne devait pas être le cas, le GTE prendra toute mesure utile pour que Genève redevienne un Etat de droit.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée

Le président

Roald QUAGLIA